



24.01.2023

**Kit Components**

Product code	Description
--------------	-------------

<b>85474</b>	<b>ADVANCED PLASTIC REPAIR 1 MIN WHITE</b>
--------------	--

Components:

85474A	Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A
85474B	Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 17.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A
- **Code du produit** 85474A
- **UFI:** UVX0-V0HY-G007-CK9G
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
KENT Belux SRL  
Building Quatre Bras  
Chaussée de Malines 455/8  
1950 Kraainem  
T: +32 (0) 10 48 76 40  
  
SDS@kenteurope.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45  
Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- **Indications complémentaires:**  
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger** néant

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 17.01.2023

### Nom du produit **Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A**

(suite de la page 1)

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

##### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 102-60-3 EINECS: 203-041-4 Reg.nr.: 01-2119552434-41	1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol Eye Irrit. 2, H319	10-50%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane [sous forme de poudre contenant 1% ou plus de particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm] substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<3%
CAS: 64852-22-8	Glyceryl ply(oxypropylene)triamine Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	<3%
CAS: 1185-81-5	Di-N-butylbis (dodecylthio) tin Muta. 2, H341; Repr. 1A, H360; STOT RE 1, H372; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315	0-<1%

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

##### après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

##### après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Mousse

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

##### Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

(suite page 3)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A**

Rafranchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- **Classe de stockage :** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

**13463-67-7 dioxyde de titane [sous forme de poudre contenant 1% ou plus de particules de diamètre aérodynamique  $\leq 10 \mu\text{m}$ ]**

 VL (Belgique) Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>

##### Informations relatives à la réglementation VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

#### DNEL

##### 1318-02-1 zeolites

Dermique	Long terme systémique	2,5 mg/kg/body wt/day (Travailleur)
Inhalatoire	Long terme local	3 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)

#### PNEC

##### 102-60-3 1,1',1'',1'''-éthylènedinitrotétrapropane-2-ol

PNEC	0,085 mg/l (Aqua (eau douce))
	1,51 mg/l (Aqua (intermittent))
	0,0085 mg/l (Aqua (marine))
	0,193 mg/kg (Sédiments d'eau douce)
	0,0193 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)
	70 mg/l (Station d'épuration)

##### 1318-02-1 zeolites

PNEC	3,2 mg/l (Aqua (eau douce))
	0,32 mg/l (Aqua (marine))
	95 mg/kg (Station d'épuration)
	600 mg/kg dry weight (Sol)

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A**

(suite de la page 3)

**13463-67-7 dioxyde de titane [sous forme de poudre contenant 1% ou plus de particules de diamètre aérodynamique  $\leq 10 \mu\text{m}$ ]**

PNEC	0,184 mg/l (Aqua (eau douce))
	0,193 mg/l (Aqua (intermittent))
	0,0184 mg/l (Aqua (marine))
	1.000 mg/kg (Sédiments d'eau douce)
	100 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)
	100 mg/l (Station d'épuration)
	100 mg/kg (Sol)

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire** :

Assurer une bonne ventilation. Si cela n'est pas suffisant, une protection respiratoire doit être utilisée pour que le niveau de vaporisation soit maintenu sous la limite du lieu de travail.

A titre provisoire, filtre :

Filter A (EN 14387)

· **Protection des mains** :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales.**

· **État physique**

liquide

· **Couleur** :

blanc

· **Odeur** :

caractéristique

· **Seuil olfactif**:

Non déterminé.

· **Point de fusion** :

non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

>200 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

(suite page 5)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A**

(suite de la page 4)

<b>· Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	182 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
<b>· Viscosité :</b>	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	15,000 mPas
<b>· Solubilité</b>	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	0,1 Pa
<b>· Densité et/ou densité relative</b>	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	0,980
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

**· 9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme :	liquide
<b>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	Nil VOC
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

**· Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 6)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A**

Oxydes nitriques (NOx)

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

##### 102-60-3 1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

EC20	1.000 /30 min (Activer boues) (OECD 209)
------	--

##### 8001-79-4 huile de ricin

Oral	LD50	>4.952 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

##### 13463-67-7 dioxyde de titane [sous forme de poudre contenant 1% ou plus de particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm]

Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (rbt)
----------	------	---------------------

ErC 50	61 mg/l (Algues) (EPA 600/9-78-018, 72 hr)
--------	--

##### 64852-22-8 Glyceryl ply(oxypropylene)triamine

Oral	LD50	2.690 mg/kg (RAT)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	12.500 mg/kg (RAB)
----------	------	--------------------

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique :**

##### 102-60-3 1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

EC50 (48 hr)	>100 mg/l (Daphnia magna) (EC 92/69)
--------------	--------------------------------------

EC50 (72 hr)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (84/449EEC C.3)
--------------	---

LC50 (48 hr)	>100 mg/l (Leuciscus Idus) (DIN 34812 T.15)
--------------	---

NOEC (21 days)	>10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
----------------	-------------------------------------

##### 13463-67-7 dioxyde de titane [sous forme de poudre contenant 1% ou plus de particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm]

LC50 (48 hr)	5,5 mg/l (Crustacés)
--------------	----------------------

LC50 (96 hr)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (= OECD 203)
--------------	--

##### 64852-22-8 Glyceryl ply(oxypropylene)triamine

LC50 (96 hr)	68 mg/l (Poisson)
--------------	-------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A**

(suite de la page 6)

**12.7 Autres effets néfastes**
**Autres indications écologiques :**
**Indications générales :**

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP10	Toxique pour la reproduction

**Emballages non nettoyés :**
**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
**ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
**ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
**ADR, ADN, IMDG, IATA**
**Classe** néant

**14.4 Groupe d'emballage**
**ADR, IMDG, IATA** néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**
**Polluant marin :** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**Indications complémentaires de transport :**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

**"Règlement type" de l'ONU:**

néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Directive 2012/18/UE**
**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**Règlement (CE) N° 649/2012**

1185-81-5 | Di-N-butylbis (dodecylthio) tin

Annex I Part 1

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT A**

(suite de la page 7)

**· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**· Prescriptions nationales :**
**· Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Service établissant la fiche technique :** Service protection de l'environnement

**· Date de la version précédente:** 11.02.2022

**· Numéro de la version précédente:** 42

**· Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente \***

BE

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Révision: 17.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B**

Code du produit 85474B

UFI: 4AT0-10XX-8000-AGE2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT

Emploi de la substance / de la préparation Colle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

KENT Belux SRL  
Building Quatre Bras  
Chaussée de Malines 455/8  
1950 Kraainem  
T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de méthylènediphényle

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Révision: 17.01.2023

### Nom du produit **Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B**

(suite de la page 1)

- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Indications complémentaires:

- Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

#### Pictogrammes de danger



GHS07

GHS08

#### Mention d'avertissement *Danger*

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de méthylènediphényle

#### Mentions de danger

- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

#### Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:** Non applicable.  
**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 26447-40-5 EINECS: 247-714-0	diisocyanate de méthylènediphényle Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373;  Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	75-100%
--------------------------------------	---	---------

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

##### après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

##### après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin  
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B**

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale  
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**  
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire  
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- **Classe de stockage :** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Révision: 17.01.2023

### Nom du produit **Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B**

(suite de la page 3)

· <b>DNEL</b>		
<b>26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle</b>		
Dermique	Aiguë systémique	50 mg/kg bw/day (Travailleur)
	Effet local aigu	28,7 mg/cm <sup>2</sup> (Travailleur)
Inhalatoire	Long terme systémique	0 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
	Aiguë local	0,1 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
	Aiguë systémique	0,1 mg/cm <sup>3</sup> (Travailleur)

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire** :

Filtere B.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains** :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

liquide

· **Couleur :**

jaune foncé

· **Odeur :**

caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

> 300 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B**

(suite de la page 4)

<b>· Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	205 °C
· Température d'inflammation :	>600 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	850 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	0,01 Pa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative, à 20 °C	1,14
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

**· 9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme :	liquide
<b>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	Nil VOC
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

**· Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Acides puissants et aux agents d'oxydation  
Agents de réduction  
Alcalis (lessives alcalines)

(suite page 6)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B**

(suite de la page 5)

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
**Toxicité aiguë :** Nocif par inhalation.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
**8001-79-4 huile de ricin**

Oral	LD50	>4.952 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

**de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

**des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation :**
*Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.*
*Peut provoquer une allergie cutanée.*
**Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
*Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Indications toxicologiques complémentaires :** Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**
*Aucun des composants n'est compris.*

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**
**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
*Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*
**12.7 Autres effets néfastes**
**Autres indications écologiques :**
**Indications générales :**
*Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant*
*Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP13	Sensibilisant

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B**

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**  
· ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**  
· ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**  
· ADR, ADN, IMDG, IATA  
· Classe néant
- **14.4 Groupe d'emballage**  
· ADR, IMDG, IATA néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**  
· Polluant marin : Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 56
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II  
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)  
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT  
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues  
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers  
Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**

- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
I	100,0

- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant (suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit Advanced Plastic Repair 1 MIN White 85474 PT B**

(suite de la page 7)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Service établissant la fiche technique :** Service protection de l'environnement

· **Date de la version précédente:** 17.11.2021

· **Numéro de la version précédente:** 34

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2  
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente** \*